

FICHE SYNTHÉTIQUE

PARENTALITÉS QUEER

PERCEPTION GLOBALE DE LA SITUATION DES PERSONNES LGBTIQ+ AU LUXEMBOURG

Des progrès qui stagnent tandis que la droite avance :

On remarque les progrès qui ont été fait ces vingt dernières années, mais il semble y avoir une stagnation en matière d'avancée des droits LGBTIQ+. On ressent aussi la montée d'idées de droite et il y a des préoccupations que les droits acquis pourraient être révoqués.

Le privilège hétérosexuel de ne pas avoir à se soucier :

Les personnes hétérosexuelles ne voient pas leur identité et leurs façons de vivre remises en question. Ils traversent leur quotidien sans se soucier que leurs vies puissent être jugées et remises en question à tout moment par la société, mais aussi par la politique.

Un milieu LGBTIQ+ en manque de cohésion :

L'impression persiste que le milieu LGBTIQ+ appose beaucoup de labels sur la communauté et qu'on crée beaucoup de catégorisations. Il peut s'agir des différentes lettres du sigle LGBTIQ+, mais aussi chaque groupe pris à part. Cela peut toucher aux questions de désirabilité, comme aux questions militantes pour faire avancer une cause. Ces divergences internes affaiblissent la cohésion nécessaire pour mener à bien le combat commun contre les injustices.



EXPÉRIENCES PERSONNELLES

Homoparent, pas évident :

Même avant un projet parental concret, des réflexions, souvent accompagnées d'inquiétudes, traversent les parents aspirants. Est-ce que le droit va être favorable ? Le parcours sera-t-il semé d'embûches ? L'entourage va-t-il être bienveillant ? Allons-nous être des bons parents malgré les préoccupations ? Comment nous protéger nous et nos enfants ? On s'aperçoit qu'il y a des obstacles à tous les niveaux du processus pour devenir parent et cela est décourageant, car on a l'impression d'être à la merci de facteurs externes et de la volonté d'autrui. Les couples hétéros ne se posent pas ce genre de questions.

Quitter l'hétérosexualité et négocier dans les familles recomposées :

Il y a des parents homo-sexuels qui auparavant étaient dans un couple hétérosexuel, qui ont eu des enfants avec la.e partenaire hétéro et qui par la suite ont fait un coming-out tardif. Pour ces personnes, la difficulté est moins d'avoir des enfants, mais plutôt de partager leur quotidien queer avec le quotidien hétéro de leur ex-partenaire. Les questions de divorce et de garde des enfants posent question à tous les couples. Pour les couples homo-sexuels, des difficultés supplémentaires s'ajoutent quant au passage de l'hétéro-sexualité à l'homo-sexualité. Pendant le divorce on peut – consciemment ou inconsciemment – ne pas faire de coming-out pour ne pas risquer d'entraver son droit de garde sur les enfants. Dans le quotidien, des différends avec l'ex-partenaire quant à l'implication du nouveau.de la nouvelle partenaire dans l'éducation et la prise de décision peuvent survenir et être amplifiés si l'ex-partenaire n'est pas très ouverte à l'homosexualité.

Faire famille autrement :

Composer sa famille peut se faire à travers des liens biologiques en utilisant diverses techniques comme la procréation médicalement assistée (PMA) ou la gestation pour autrui (GPA). Ces techniques sont soumises à des procédures légales et leur reconnaissance est soumise aux lois en vigueur. Ces techniques sont aussi très onéreuses. À côté de techniques permettant de créer des liens biologiques entre au moins un parent, l'adoption peut être une autre option.

La loi sur l'ouverture du mariage pour les couples de même sexe prévoit l'accès à l'adoption d'un enfant qui habite au Luxembourg ou d'un enfant qui habite à l'étranger. Pour les couples qui se renseignent sur la procédure d'adoption, la réalité hétéronormative les rattrape. Bien que la loi le permette, les agences d'adoption vont donner la

priorité aux couples hétérosexuels. Le décalage entre ce qui est inscrit dans la loi et les pratiques courantes montre les inégalités sociales qui entravent l'accès à la parentalité des couples homo-sexuels.

Adapter ses interactions de couple :

Bien qu'au Luxembourg on puisse être *out* sans majeur problème, on n'est pas forcément *out* partout ou du moins on n'exprime pas de l'affection pour sa.on partenaire de manière tout à fait décomplexée. Des mécanismes d'auto-régulation se mettent en place, comme par exemple éviter d'embrasser sur la bouche sa.on partenaire en public, bien qu'on le fasse chez soi sans réfléchir. Être *out* à travers son couple dépend de l'endroit et de l'entourage. On réfléchit deux fois si on s'expose en tant que couple lors de voyages ou quand on prend l'avion avec des inconnu.e.s.



QUELLE PLACE POUR LES FAMILLES ARC-EN-CIEL ?

Le droit avec ou contre les homoparents ?

De manière ironique, se pose la question si les parents/couples LGBTIQ+ ont réellement des droits. Cette question est exprimée par rapport à des démarches administratives auprès de l'État Civil, où la « loi » n'est pas appliquée de la même manière aux couples hétéros et aux couples homos. Si la loi s'applique à tout le monde de la même façon et sans distinction, pourquoi les démarches administratives dépendent-elles des décisions de la personne en charge ?

Non-reconnaissance automatique du co-parent :

À ce jour (en date du 29.06.2024) la loi n'a toujours pas validé la reconnaissance automatique du co-parent. Le droit reste construit sur un système hétéronormatif et binaire qui traite différemment les couples homosexuels et les couples hétérosexuels.

Non-reconnaissance des familles arc-en-ciel :

La reconnaissance légale des enfants au sein d'un couple homo-sexuel, ainsi que la reconnaissance légale du co-parent n'est pas donnée. Les décisions se font au cas par cas et sont vues comme arbitraires et dépendantes de la « bonne volonté » du Parquet et des administrations. Faire reconnaître sa famille relève du parcours du combattant et expose les couples homoparentaux à de l'humiliation et à de la violence institutionnelle. Le Parquet peut demander d'effectuer des tests biologiques afin de déterminer qui est le parent biologique, c'est qui est perçu comme une intrusion dans la vie privée du couple. À cela s'ajoutent les commentaires de certain·es juges qui se permettent de faire des remarques blessantes par rapport aux couples homos et leurs enfants.

Défendre sa famille :

Au niveau des décisions juridiques, défendre la composition de sa famille demande un investissement considérable. Il n'y a pas de procédure facilitée pour faire appel quant aux décisions de la justice et il n'y a pas de système d'aide et d'accompagnement dans le processus d'appel. Le plus souvent, il faut le courage de vouloir se battre, les ressources en temps et les capacités financières pour le faire. À cela s'ajoute la charge mentale que cette situation implique.

Dessine-moi ta famille :

Dans les crèches, maisons relais et écoles, les familles arc-en-ciel ne sont toujours pas tout à fait intégrées dans le quotidien de ces structures. Il est question de quels efforts sont mis en place pour montrer que les familles homoparentales existent et

qu'elles sont valides. Cela peut passer par la confection de deux cadeaux pour la fête des mères, de savoir comment parler d'homoparentalité aux enfants ou en soutenant l'enfant d'une famille homoparentale face aux réactions d'autres enfants et surtout face aux adultes. Le plus souvent, ce sont les parents queer qui doivent faire l'effort « d'éduquer » les gens sur les aspects de la parentalité queer. Les enfants n'ont pas vraiment de préjugés, à part ceux qu'ils entendent et intègrent de la part de la société.

Une famille c'est _____ :

On ne demandera jamais aux personnes hétérosexuelles de justifier leur manière de constituer leur famille. Cependant, c'est ce qui arrive constamment aux personnes queer. Non seulement on va les juger sur tel ou tel aspect de leur vie, mais tout le monde se donne le droit de commenter les décisions prises par le couple. Fonder une famille devient un projet qu'on ne partage plus avec des collègues, des proches ou des personnes apparenté·e·s, à cause des remarques et opinions quant à l'adoption, le co-parentage ou la GPA. Même dans le cercle d'am·i·e·s il y a des personnes qui vont se montrer choquées et incompréhensives par rapport aux démarches envisagées pour faire un enfant. Bien que les couples homos fournissent des efforts surhumains sur le plan financier et mental, ils vont se sentir jugé·e·s.

« Il y a la loi, donc on a des droits, mais en pratique non, on n'en a pas. »

« Les gens se permettent beaucoup trop de choses. »

ATTENTES

Des engagements clairs de la part de l'État :

Il faudrait mettre en place des dispositifs juridiques et sociaux qui intègrent les questions des familles arc-en-ciel de manière transversale. Les avancées en termes de droits pour personnes LGBTIQ+ devraient aller plus loin que ce qui existe actuellement et offrir une réelle reconnaissance des réalités et demandes concrètes des parents LGBTIQ+.

Reconnaître et agir contre les jugements homophobes :

Les jugements « homophobes » lors des procédures de reconnaissance de la filiation devraient faire face à de plus lourdes conséquences. L'État devrait donner plus de moyens aux personnes pour faire appel. De façon générale, il devrait y avoir plus de possibilités pour faire appel plus facilement.

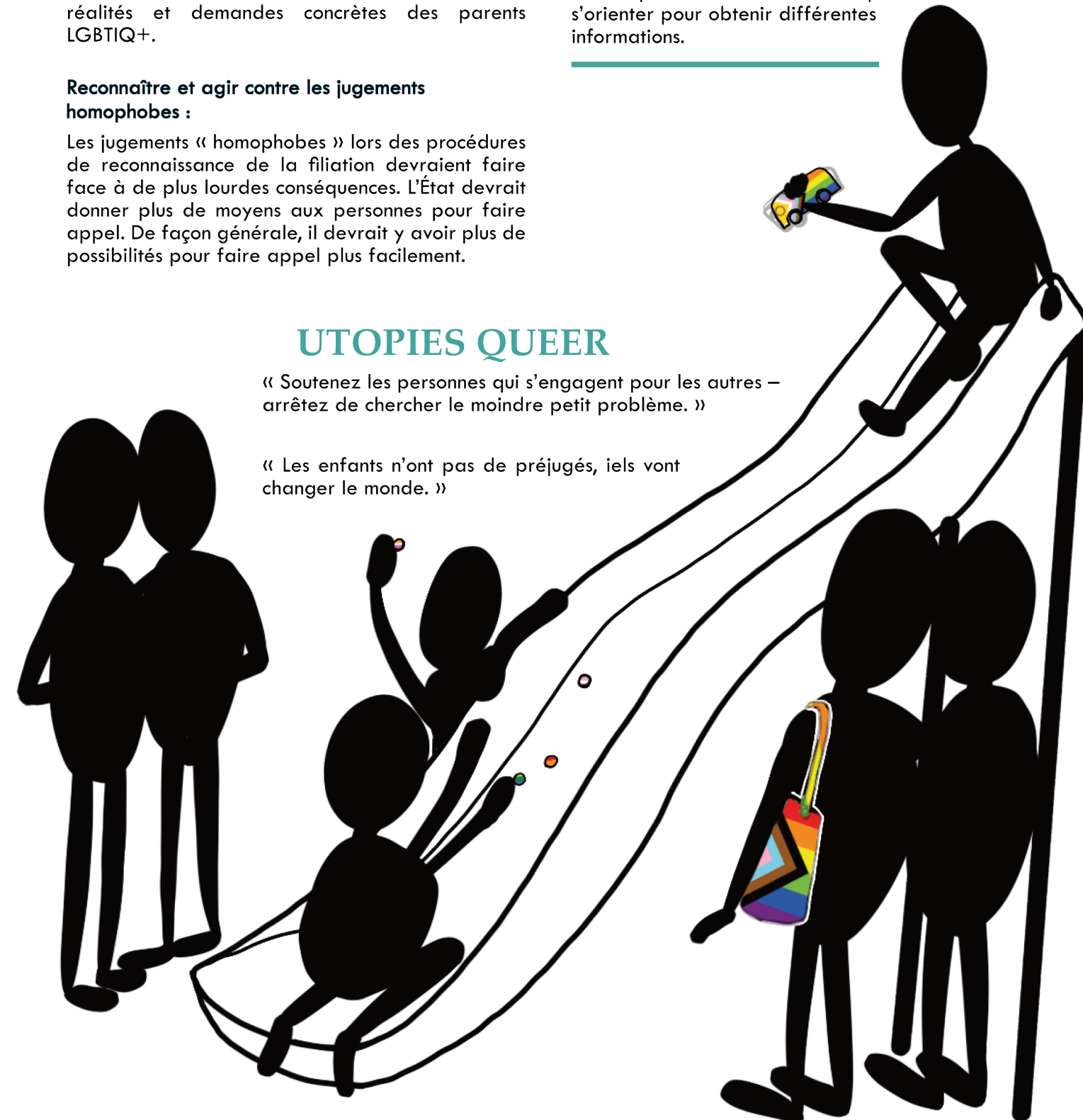
Une meilleure communication entre acteurs de défense des familles arc-en-ciel :

Il faudrait une meilleure communication de la part des associations LGBTIQ+, mais aussi des structures de soutien aux familles qui s'engagent pour les familles arc-en-ciel. Il n'est pas toujours clair qui offre quels services et vers qui s'orienter pour obtenir différentes informations.

UTOPIES QUEER

« Soutenez les personnes qui s'engagent pour les autres – arrêtez de chercher le moindre petit problème. »

« Les enfants n'ont pas de préjugés, ils vont changer le monde. »



Cette fiche synthétique est un résumé structuré du focus group « Parentalités queer » du 29 juin 2024.

Elle a été rédigée par Enrica Pianaro et Sandy Artuso, coordinatrices du Luxembourg LGBTIQ+ Panel. Mise en page et illustration par Marine Henry.

Cette recherche se base sur une méthodologie qualitative, notamment des focus groups.

Elle est réalisée avec le soutien du Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité et de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.

Cette publication n'engage que les autrices.

©2025 LEQGF a.s.b.l